

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 DECEMBRE 2013

PRESENTS : TOURNABIEN Marc, maire

LESIEUR Évelyne, **RAVIER** Marc, **BOCHET** Marcel, **THIAFFEY** Jean-François, **CHOMAZ** Josiane, adjoints.

BUFFAZ Bernadette, **CHARVIN** Denis, **COLLOMBET** Corinne, **DABURON** Didier, **DALLA COSTA** René, **DELANGRE** Martine, **LEFEVRE** Franck,
TRIBAL Marie-José, **VALENZANO** Martine, **VARESANO** José, **VIARD** Marcel.

ABSENTS : BOIS Yves, **GROS** Danielle.

SECRETAIRE DE SEANCE : LESIEUR Évelyne.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 octobre 2013

Dans le point supplémentaire concernant la vente d'une parcelle au SIRTOMM, il faut corriger son numéro. Cette parcelle porte le numéro 831 et non 631.

Après correction, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 29 octobre 2013.

2. Convention cadre entretien de la zone d'activité

La communauté de communes Cœur de Maurienne détient la compétence « développement économique » et par conséquent se substitue aux communes membres dans ce domaine. L'exercice de cette compétence impose que l'aménagement, la gestion, la conservation et l'entretien des zones d'activités soient financés par la CCCM. C'est un transfert non de propriété mais des droits et obligations, à l'exception des devoirs de police du maire concernant le déneigement et l'éclairage.

Pour Saint-Julien-Montdenis, il s'agit de la zone d'activités du Pré de Pâques.

Cette convention formalise les interventions de chaque partie sur cette zone.

Les membres du conseil communautaire ont approuvé cette convention lors de la séance du 13 novembre 2013 pour une durée illimitée ou jusqu'à sa dénonciation.

Après discussion, le conseil municipal approuve cette convention à l'unanimité.

3. Acquisition indivision COUTAZ Edgar

Madame Paulette Simiot, fille d'Edgar Coutaz est décédée et ce sont ses enfants qui proposent à la commune d'acquérir cette indivision. Il s'agit d'une centaine de parcelles disséminées sur la commune et principalement dans les alpages de Montdenis.

Sur Saint-Julien, 2 parcelles sont intéressantes, l'une sur le talus des HLM et l'autre à cheval sur la rue des Sorbiers.

Sur Montdenis, 2 parcelles présentent également un intérêt pour élargir le chemin du Revet en démolissant une ruine. Cela permettra de faciliter le passage de l'engin communal pour aller au réservoir du Revet.

Quant aux autres parcelles, l'AFP de Montdenis ne souhaite pas les acquérir mais elles seront louées par son intermédiaire.

Cet achat est proposé pour un coût de 500€ auxquels s'ajouteront les frais des actes notariés.

Le conseil municipal après discussion, vote à l'unanimité l'acquisition de la succession d'Edgar Coutaz.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 DECEMBRE 2013

4. Bail emphytéotique commune/HYDREA pour la centrale hydroélectrique

Un bail emphytéotique est un bail de longue durée comprise entre 18 et 99 années. Il transfère au locataire tous les droits du propriétaire à l'exception de la vente de la parcelle. En fin de bail Hydréa restitue à la commune le terrain et la centrale en bon état de fonctionnement.

Le bail emphytéotique serait signé entre la commune et la société « Hydréa » pour une durée de 40 ans correspondant aux droits d'eaux accordés par l'état soit du 1^{er} avril 2013 au 17 octobre 2051. Hydréa est une filiale de Soréa.

Si prolongation des droits d'eaux, il sera possible d'ajouter un avenant au présent bail avec « Hydréa » pour une prolongation du bail en fonction de ces mêmes droits d'eaux. Si « Hydréa » veut vendre son bail, la commune sera prioritaire.

Des droits de passage seront consentis :

- à la société « Hydréa » pour aller à la centrale en passant sur une parcelle communale,
- à la commune pour accéder à la prise d'eau des canaux d'arrosage.

Le bail est établi moyennant le versement d'une redevance annuelle à terme échu selon 3 périodes :

Période 1 à 10 ans : 4% du chiffre d'affaires HT

Période de 11 à 20 ans : 8% du chiffre d'affaires HT

Période de 21 ans à octobre 2051 : 12% du CA HT

Cette redevance pourra être portée au maximum :

Période de 11 à 20 ans : 12% du chiffre d'affaires HT

Période 21 ans à octobre 2051 : 18% du CA HT,

si les conditions d'exploitations sont plus favorables que prévu au plan d'affaire.

Cette formule traduit un partage équitable des risques ou du bénéfice complémentaire entre Hydréa et la commune.

Au départ, la redevance annuelle sera aux environs de 32 000€ puis augmentera au fil des années suivantes.

Au bout des 40 ans, la centrale et les bâtiments reviennent à la commune.

A cette redevance, s'ajoute la taxe foncière de la centrale estimée à 8 000€ par an et les conventions d'occupation du domaine public communal pour environ 8 000€ également.

D'autre part, Hydréa s'oblige à vendre au bailleur et ce, à compter de la sortie de la réglementation d'obligation d'achat de l'énergie électrique, l'électricité nécessaire aux besoins des équipements du bailleur à hauteur de 900 000kwh et ce aux conditions de prix mentionnés au plan annexé et ce jusqu'à la fin du bail.

Après délibération, le conseil autorise le maire à l'unanimité à signer le bail emphytéotique avec la société « Hydréa ».

5. Convention d'occupation du domaine public par HYDREA

Hydréa passe sur le domaine public et il est nécessaire de signer une convention.

La convention pour occupation du domaine public en forêt communale apportera une redevance d'environ 6 600€ chaque année et la convention pour occupation du domaine public sous voirie communale apportera 1 500€.

Le conseil à l'unanimité autorise le maire à signer cette convention avec Hydréa.

6. Nomination représentant de la commune à FIBREA

Fibréa est une filiale de SOREA et demande que chaque commune actionnaire de SOREA ait un représentant.

Fibréa utilise les réseaux électriques de SOREA pour passer son réseau de fibres optiques. Valloire, Les Karellis et Montricher-Albanne sont déjà reliés par la fibre tandis

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 DECEMBRE 2013

que Val Fréjus le sera pour la fin de l'année. La location de la fibre permettra de couvrir les investissements nécessaires.

M. Marc Tournabien se propose d'être le représentant de la commune.

Le conseil accepte à l'unanimité la proposition de M. Marc Tournabien de représenter la commune au sein de Fibréa.

7. Décisions modificatives

Pas de décision modificative à prendre lors de ce conseil.

Mme Evelyne Lesieur fait part de la rentrée du FCTVA (fonds de compensation de la TVA) dans le budget communal et par voie de conséquence, du remboursement des 2 lignes de trésorerie.

8. Convention de financement transport scolaire commune/SPM/Conseil Général de la Savoie

Le Conseil Général et le Syndicat de Pays de Maurienne organisent le transport scolaire.

Jusqu'à présent, il y avait une certaine tolérance pour que les enfants prennent les cars pour des trajets domicile nounou/écoles.

Dans un souci d'économie, la dimension des cars a été revue par le conseil général pour les seuls trajets domicile des parents /écoles, les trajets domicile nounou/écoles étant acceptés dans la limite des places restantes disponibles ce qui ne répond plus à la demande.

Pour solutionner ce problème, nous avons demandé au transporteur la mise à disposition de grands cars. Le surcoût lié à ce surdimensionnement du car est d'environ 2 500€ par an pour les transports famille/école/nounou et payé par la commune.

A ce surcoût, se rajoute le prix des trajets domicile/parents inférieurs à 1km désormais à la charge de la commune pour environ 25 000€ par an.

La communauté de communes Cœur de Maurienne étudie actuellement la possibilité de reprendre la compétence des transports collectifs et scolaires afin de pouvoir optimiser l'ensemble des transports collectifs pour un meilleur service à moindre coût.

Après discussion, le conseil vote à l'unanimité l'approbation de la signature de la convention commune/conseil général/SPM.

9. Vente parcelle commune/Conseil Général de la Savoie au Costerg

M. le maire rappelle au conseil les démarches entreprises depuis quelques temps. Il s'agit d'acter une régularisation foncière avec le Conseil Général concernant l'emprise de la RD 79 sur la parcelle communale section C n° 44 au Costerg.

Le conseil approuve à l'unanimité la vente au Conseil Général de la parcelle n°2633 section C au lieu-dit « Costerg », au prix de 36€/m², soit un total de 3 204€. Les frais de géomètre sont à la charge du CG73.

10. Vente parcelle commune/Pasquier au Costerg

Toujours au Costerg et dans le même périmètre que le point précédent, Mme Emilie Pasquier a sollicité la commune pour acquérir la parcelle n°943 de 112m² et la n°2632, section C au lieu-dit « Costerg » de 171m². Ces 2 parcelles jouxtent son terrain.

Le conseil accepte à l'unanimité la vente de ces 2 parcelles au prix de 13 000€, les frais de notaire restant à la charge de Mme Emilie Pasquier.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 DECEMBRE 2013

11. Acquisition parcelle rue du Bourg consorts PLACE/commune

Il s'agit de la maison en ruines sous la mairie. C'est une succession non réglée depuis 5 générations avec 16 indivisaires. M. le maire a travaillé sur cette succession depuis quelques années déjà. Une partie a déjà été achetée à la famille Clément.

Après avoir retrouvé tous les descendants, ceux-ci proposent à la commune d'acheter la maison à l'euro symbolique et d'acquérir les terrains correspondant à la succession situés dans le Poutet, à Plan d'Arc et vers la route de Montdenis.

Le conseil, après délibération accepte à l'unanimité la proposition de vente à la commune de l'ensemble maison et parcelles pour la somme forfaitaire de 3 000€.

12. Versement subvention communale au CCAS

Les dépenses du budget du CCAS s'élèvent à 39 157,35€ et les recettes à 5 681,63€, soit un déficit de 33 475,72€.

La subvention communale prévue au budget 2013 est de 35 700€.

Le conseil approuve à l'unanimité le versement de la subvention communale de 35 700€ au budget du CCAS.

13. Consultation assurance risques statutaires

Il concerne les employés communaux et couvre les risques statutaires : accidents du travail, assurances maternité et maladies. Le marché passé pour 4 ans arrive à échéance. Notre assureur précédent ne souhaite pas renouveler son contrat dans les mêmes conditions, car la collectivité a trop de sinistres.

La commune a lancé une nouvelle consultation et a reçu 2 offres :

- Groupama, notre assureur actuel avec une proposition à 10,75% de la masse salariale contre 5,77% auparavant,
- SOFCAP-CNP, avec une proposition à 8,38% de la masse salariale (7,38% sans la maternité).

Il y 4 ans, nous avons divisé par 2 nos primes d'assurances, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Nous gardons la possibilité de dénoncer nos contrats tous les ans si nous retrouvons de meilleures statistiques communales.

Nous serons remboursés du salaire net et de 40% des charges patronales.

Après délibération, le conseil à l'unanimité choisit la SOFCAP-CNP avec un taux de 7,38% sans l'assurance maternité.

14. Comptes-rendus de réunions

- Réunion du SAEMM

Mme Bernadette Buffaz nous fait le compte-rendu de la réunion qui a eu lieu au SAEMM concernant un éventuel transfert de la gestion des réseaux d'eau des communes vers le SAEMM.

Serait-il profitable de mutualiser la gestion de ces réseaux ?

La problématique commence avec l'unification des tarifs de l'eau. Sur certaines communes (Hermillon, Pontamafrey), c'est encore le budget communal qui finance pour partie le budget de l'eau et non les seuls consommateurs. L'eau affiche un prix bas mais son financement est pour partie via l'impôt.

Si la compétence est transférée au SAEMM, il nous faudra appliquer les mêmes tarifs sur tout le territoire

Le sujet est très complexe et aucune décision n'a été prise actuellement.

**COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 DECEMBRE 2013**

- Réunion avec EDF sur Babylone

EDF propose un partenariat avec la commune et LTF pour un aménagement au lieu dit « Babylone » qui permettrait d'installer 2 aires de fitness et une aire de loisir. Le projet se monte à 100 000 € et nécessitera une demande de subvention pour compléter le financement de nos partenaires.

- Réunion à l' EHPAD de Saint-Michel

Mme Corinne Collombet nous fait le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue à l'EHPAD de Saint-Michel.

Après l'extension de l'établissement l'année dernière, c'est la première année pleine de fonctionnement. Il y a encore quelques personnes en liste d'attente.

Le prix de journée se situe entre 54,04€ et 69,35€selon le niveau de dépendance.

15. Questions diverses

Mme Josiane Chomaz nous précise que le plan communal sera présenté à la cérémonie des vœux par la personne qui l'a dessiné.

Le bulletin municipal est en cours d'achèvement.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 20 heures et 30 minutes.

**COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 DECEMBRE 2013**

SIGNATURES

TOURNABIEN Marc, maire

LESIEUR Evelyne,

RAVIER Marc,

BOCHET Marcel,

THIAFFEY Jean-François,

CHOMAZ Josiane,

BOIS Yves,

BUFFAZ Bernadette,

CHARVIN Denis,

COLLOMBET Corinne,

DABURON Didier,

DALLA COSTA René,

DELANGRE Martine,

GROS Danielle,

LEFEVRE Franck,

TRIBAL Marie-José,

VALENZANO Martine,

VARESANO José,

VIARD Marcel,